

la Chiropratique

CANADA
6 100
chiropraticiens
4 millions
de patients

QUÉBEC
1 100
chiropraticiens
840 000
patients

ÉTATS-UNIS
68 000
chiropraticiens
42 millions
de patients

Une des plus
importantes professions
de la santé

Plus de 840 000 Québécoises et Québécois consultent annuellement l'un ou l'autre des 1100 docteurs en chiropratique, membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec. Au Canada, les 6100 chiropraticiens affiliés à l'Association chiropratique canadienne reçoivent au total plus de 4 millions de patients par année. On compte plus de 68 000 de ces praticiens aux États-Unis.

Les docteurs en chiropratique assurent le diagnostic, le traitement et la prévention de troubles se rapportant à la colonne vertébrale, au système nerveux et aux articulations. On les retrouve dans 70 pays, sous le chapeau de La Fédération chiropratique internationale. En fait, au niveau international les docteurs en chiropratique, les médecins et les dentistes représentent les trois plus importantes professions de la santé, détenteurs d'un doctorat.

Près d'un citoyen sur deux au Québec a déjà consulté un chiropraticien et leur satisfaction ne fait aucun doute : une enquête de la Maison ÉCHO Sondage (novembre-décembre 1998), comme plusieurs autres sondages, a révélé que 93 % des gens considèrent les soins reçus comme efficaces et 95 % d'entre eux se disent prêts à recommander leur praticien à un ami.

Le législateur québécois a accordé un champ d'exercice exclusif aux chiropraticiens en 1973. L'Ordre des chiropraticiens du Québec, conformément au Code des professions, assure ainsi la protection du public. Il informe les consommateurs et les protège contre les personnes qui exercent illégalement la chiropratique. L'organisme voit aussi à ce que les soins prodigués par ses membres soient de qualité optimale, conformes aux standards de pratique enseignés à l'université et respectueux de la science chiropratique.

Lesquels de ces docteurs sont
des chiropraticiens ?



L'excellence en formation professionnelle

La Commission d'agrément du Conseil canadien de l'enseignement chiropratique (CCEC) a apposé son sceau d'excellence sur le programme de doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Autorisé en 1992 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec, c'est le seul programme à l'intérieur du système universitaire québécois qui mène à la diplomation d'un docteur en chiropratique.

Organisme national autonome, le Conseil canadien de l'enseignement chiropratique est constitué en corporation. Il a été fondé exclusivement à des fins pédagogiques. Sa mission est de voir à l'implantation au pays, de critères de qualité de haut calibre pour l'enseignement chiropratique.

Ces normes d'accréditation stipulent que l'étudiant doit recevoir une formation adéquate pour faire des diagnostics. À l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre d'exemple, le programme de doctorat en chiropratique

consacre 110 des 245 crédits à la formation diagnostique. Il serait incohérent qu'un diplômé, en devenant chiropraticien, ne puisse mettre en pratique une partie aussi fondamentale de son programme d'enseignement financé par le gouvernement du Québec, alors que ses collègues canadiens et américains ont l'obligation de le faire.

À l'université du Québec à Trois-Rivières, le programme de doctorat en chiropratique consacre 110 des 245 crédits à la formation diagnostique.

UNE FORMATION RIGOUREUSE

En fait, on veut que les futurs docteurs en chiropratique possèdent une connaissance approfondie des sciences fondamentales et cliniques, ainsi que des disciplines relatives aux soins de santé. Il n'y a pas de doute quant aux acquis des étudiants de l'UQTR; leur performance est remarquée à travers l'Amérique. Le taux de réussite des finissants de cette institution inscrits aux examens professionnels canadien et américain, de 1995 à 2001 (133 étudiants), s'élève à plus de 90 %, contre un pourcentage moyen de 82 % pour l'ensemble des 3490 candidats de l'Amérique du Nord.



Le Pavillon chiropratique de l'UQTR.

Le doctorat en chiropratique assure une formation complète



Résultats des examens radiologiques.

Le doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) existe depuis 1993. Ce programme de premier cycle a pour objectif principal de former des professionnels de la santé capables de poser un diagnostic et de fournir les soins chiropratiques appropriés. Ils doivent être en mesure aussi de comprendre et d'utiliser l'information scientifique de base et de référer, le cas échéant, des patients à d'autres professionnels de la santé.

C'est à ce niveau que le diagnostic chiropratique prend toute son importance. La formation obligatoire en vigueur au Canada, tout comme à l'international, prépare le chiropraticien à établir un diagnostic chiropratique précis d'un patient dans les domaines d'intervention qui lui sont propres.

Le contenu de cet enseignement est dicté par les normes du Conseil canadien de l'enseignement chiropratique (CCEC). Chacun des programmes de doctorat est offert par une institution universitaire qui doit être approuvée de façon récurrente par la Commission d'agrément de cet organisme national.

• TROIS AXES D'APPRENTISSAGE

D'une durée de cinq années (245 crédits) et de 5000 heures, le programme de doctorat s'étend sur 11 trimestres. Les étudiants reçoivent une formation complète qui leur apporte une préparation pertinente à l'exercice de la chiropratique. L'enseignement comporte trois axes d'apprentissage :

- une formation fondamentale en santé : anatomie, dissection, biologie, physiologie, histologie, neurologie, sciences biochimiques et physiopathologiques;
- une formation spécialisée dans tous les aspects de la discipline chiropratique : applications chiropratiques, diagnostics cliniques et radiologiques, sciences neurophysiologiques, etc.;

- une formation théorique et pratique d'une durée de 18 mois dévolue spécifiquement aux stages et à l'internat.

DES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS

Globalement, le programme comprend 2382 heures de formation théorique et 2587 heures de formation pratique. Cette dernière fait appel aux pratiques de laboratoires suivantes : anatomie humaine, physiologie, histopathologie, diagnostic, radiologie, biomécanique et techniques chiropratiques. La formation clinique (stages et internat) s'effectue dans le cadre de la clinique universitaire située dans le Pavillon de chiropratique de l'UQTR.

Ces futurs professionnels sont initiés aux diverses disciplines requises pour leur permettre de comprendre la structure et le fonctionnement de l'organisme humain et plus particulièrement le rapport qui existe entre les systèmes nerveux, musculosquelettique et les fonctions de l'organisme. Ils sont aptes à identifier les problèmes de santé de leurs patients et à déterminer le traitement approprié en tenant compte, entre autres, de leur milieu de vie, de leur nutrition, de leur stress émotionnel et social ainsi que leur environnement.

Tout étudiant qui a complété avec succès ses études collégiales en sciences de la nature peut être admissible au programme au doctorat en chiropratique de l'UQTR.

POUR INFORMATION :

Département de chiropratique, UQTR
3351, boul. des Forges,
Trois-Rivières G9A 5H7
Téléphone : (819) 376-5186

Chiropratique et médecine

Les docteurs en chiropratique, comme les médecins et les dentistes s'inscrivent dans les trois plus importantes professions de la santé possédant un doctorat et évoluant en première ligne. Les études universitaires des docteurs en chiropratique totalisent 245 crédits comparativement à 225 pour les médecins et 179 pour les dentistes. Quant aux ergothérapeutes et aux physiothérapeutes, ils ont une formation de baccalauréat de 105 crédits.

Les études universitaires des docteurs en chiropratique totalisent 245 crédits comparativement à 225 pour les médecins et 179 pour les dentistes.

Au Canada, quand on compare médecins et chiropraticiens, tous sont des professionnels « de premier contact ou de première ligne », c'est-à-dire que le patient n'a pas besoin de leur être recommandé par un autre intervenant du milieu de la santé.

De fait, les deux formations se complètent bien : les médecins privilégient des traitements comme la chirurgie et les prescriptions de médicaments, alors que les docteurs en chiropratique privilégient la correction vertébrale et articulaire sous forme d'ajustements ou de manipulations. Les chiropraticiens sont des professionnels de la santé qui tiennent compte des pouvoirs naturels de récupération de l'être humain. Ils ne recourent ni aux médicaments, ni à la chirurgie.

FORMATION ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLES

	DOCTEUR EN MÉDECINE	DOCTEUR EN CHIROPRATIQUE	ERGOTHÉRAPEUTE OU PHYSIOTHÉRAPEUTE
	Diagnostic des déficiences de la santé	Diagnostic des déficiences des systèmes nerveux et musculosquelettiques	Évaluation fonctionnelle
Crédits universitaires et autres	225	245	105
Évaluation	Oui	Oui	Oui
Électrothérapie	Oui	Oui	Oui
Prescription d'orthèses	Oui	Oui	Oui
Formation en diagnostic selon le CIM	Oui	Oui	Non
Imagerie diagnostique	Oui	Oui	Non
Analyses biomédicales	Oui	Oui	Non
Nutrition	Oui	Oui	Non
Prescription de médication et de chirurgie	Oui	Non	Non
Manipulations vertébrales et articulaires	Non	Oui	Non

...tous et toutes le sont



Au Canada, les chiropraticiens dans l'exercice de leur profession se doivent d'exécuter des centaines de tests et examens afin de diagnostiquer les déficiences du système nerveux et musculosquelettique et les dysfonctionnements associés. Ils se doivent également d'identifier les anomalies et les pathologies sous-jacentes qui demanderaient une référence à un autre professionnel de la santé. Il existe 112 techniques chiropratiques différentes afin de répondre aux besoins individuels des patients. Les soins, selon le cas, peuvent être accompagnés de thérapies complémentaires tels les ultrasons, les courants interférentiels et diverses thérapies musculaires.

Certains chiropraticiens s'investissent dans des études post-doctorales qui sont de deux ordres :

LES SPÉCIALITÉS CHIROPRATIQUES RECONNUES PAR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA CHIROPRATIQUE (CANADIAN FEDERATION OF CHIROPRACTIC REGULATORY BOARDS, CFCRB) :

Ces spécialités consistent en des programmes d'études de deux à trois ans avec internat en milieu universitaire à temps plein, après l'obtention du doctorat en chiropratique. Il y a cinq spécialités chiropratiques reconnues au Canada, elles sont les suivantes :

- imagerie diagnostique;
- chiropratique sportive;
- réhabilitation;
- orthopédie;
- sciences cliniques.

LES CHAMPS DE CONCENTRATION :

Ces études consistent après l'obtention du doctorat en 500 heures de formation dans des domaines pointus de conditions cliniques rencontrées par les chiropraticiens. Nous en comptons cinq :

- neurologie;
- pédiatrie;
- ergonomie;
- nutrition;
- chiropratique interne.

Ces formations sont offertes en collaboration avec les universités dont le programme de doctorat en chiropratique est accrédité.

Un programme de télé-chiropratique informatisé a récemment vu le jour, ce qui permet des consultations à distance entre collègues et cela pour une plus grande efficacité des soins.



Association
des chiropraticiens du Canada



Votre première visite
chez le chiropraticien.

L'examen chiropratique : un incontournable de la santé



Traitement d'ultrasons.

L'examen chiropratique est un incontournable pour la santé des Québécoises et des Québécois. Ces derniers sont beaucoup plus éveillés à l'importance et à la prépondérance des mesures préventives plutôt que curatives dans la lutte véritable à la maladie. Cet examen permet de déceler des affections à la colonne vertébrale et autres déséquilibres physiologiques, et ce, dès le jeune âge.

Voici donc comment se dérouleront les différentes étapes de visite chez un chiropraticien :

QUESTIONS

ÉTAPE 1

Le chiropraticien vous demande de lui relater le déroulement des événements qui ont entouré l'apparition de vos malaises. Par des questions clés, il mettra en évidence les faits importants qui, déjà à ce stade, pourront orienter le diagnostic chiropratique.

Les réponses aux questions mèneront le chiropraticien sur plusieurs pistes de causes potentielles de votre problème de santé. Ces multiples possibilités (diagnostic différentiel), seront tour à tour validées par l'entremise des résultats des examens physiques.

L'utilisation de la radiologie est importante dans la plupart des cas : elle permet d'évaluer la ou les pathologies présentes ainsi que par l'analyse biomécanique de la colonne vertébrale et du bassin.



De gauche à droite :
Explication du mauvais fonctionnement
de la colonne vertébrale.
Examen physique.
Examen neurologique.



EXAMENS

ÉTAPE 2

À ce stade, le chiropraticien procède à une série d'examens physiques chiropratiques statiques et dynamiques. Il pourra aussi procéder à des examens orthopédiques, neurologiques et d'imagerie diagnostique.

L'utilisation de la radiologie est importante dans la plupart des cas : elle permet d'évaluer la ou les pathologies présentes ainsi que par l'analyse biomécanique de la colonne vertébrale et du bassin.

Les examens radiologiques sont généralement disponibles à la clinique du chiropraticien. En effet, on compte 480 centres de radiologie chiropratique répartis à travers le Québec. Dans le cas contraire, on vous recommandera à un laboratoire de radiologie dans les environs.

Lorsque cela est nécessaire, des examens complémentaires, comme les analyses de laboratoire, permettent de mettre en évidence des signes inflammatoires, infectieux ou d'autres pathologies. Ils contribuent à confirmer ou à infirmer la présence de contre-indications aux soins chiropratiques. Ces analyses sont réalisées par des laboratoires privés.

ÉTAPE
3**DIAGNOSTIC CHIROPRATIQUE**

Un diagnostic de votre condition vous sera transmis. Le diagnostic chiropratique comporte l'identification de la cause de votre problème ainsi que les signes et symptômes qui lui sont associés.

Fréquemment, l'expertise du chiropraticien lui permet de diagnostiquer un complexe de la subluxation vertébrale. Cette déficience de la santé peut être récente ou chronique. Elle consiste en une perturbation du fonctionnement articulaire d'une ou de plusieurs vertèbres et crée des déséquilibres physiologiques de nature neurologique, musculaire, inflammatoire et de dégénérescence articulaire (arthrose). Avec le temps, le complexe de la subluxation évolue en quatre phases. Chaque phase est caractérisée par des phénomènes physiologiques précis qui vous seront expliqués. Votre chiropraticien vous indiquera les tenants et les aboutissants de votre condition et ce qui peut être fait pour retrouver votre potentiel optimal de santé.

Le diagnostic chiropratique comporte l'identification de la cause de votre problème ainsi que les signes et symptômes qui lui sont associés.



Examen palpatoire.



Examen cervical.



Examen orthopédique.

TRAITEMENT**ÉTAPE**
4

Selon votre diagnostic chiropratique, votre âge et votre état de santé général, le chiropraticien choisira une ou plusieurs des 112 techniques chiropratiques répertoriées afin de corriger votre problème.

La thérapie la plus utilisée regroupe des techniques de corrections vertébrales et articulaires appelées ajustements. On peut décrire l'ajustement comme une manipulation ou méthode manuelle précise afin de corriger les déséquilibres biomécaniques articulaires et normaliser les fonctions du système nerveux et les tissus associés.

S'il y a lieu, le chiropraticien utilisera des thérapies complémentaires tels les électrothérapies, l'exercice, la nutrition et les thérapies musculaires pour optimiser les résultats cliniques. La fréquence des soins est déterminée selon le diagnostic. Plus la condition est sévère et plus les traitements seront rapprochés. Il existe plusieurs types de soins chiropratiques et chacun comporte des fréquences particulières répondant aux besoins du patient.

CONCLUSION

L'efficacité des soins chiropratiques ne fait pas de doute. De nombreux sondages auprès de la population au cours des vingt dernières années l'ont démontré clairement.

Les patients s'adressent régulièrement à ce professionnel de la santé pour corriger la source de malaises comme : migraine, maux de tête, bursite, épicondylite, douleurs lombaires, sciatiques, douleurs intercostales, torticolis et autres troubles fonctionnels.

N'hésitez pas à lui faire confiance. Il vous prodiguera des soins naturels efficaces et sécuritaires.

Ne tournez pas le dos au diagnostic

Un patient devrait toujours exiger un diagnostic de sa condition avant de recevoir des soins de santé et plus particulièrement si ceux-ci sont dirigés vers sa colonne vertébrale. Le diagnostic se définit comme suit selon le Dictionnaire de Médecine Flammarion : « Acte ou résultat de l'acte qui aboutit à identifier l'affection dont un patient est atteint à partir des données de l'interrogatoire et des examens ».

Afin de poser un diagnostic, un professionnel de la santé doit avoir une formation doctorale ainsi que les outils nécessaires pour l'effectuer. Les outils diagnostics les plus souvent utilisés sont les suivants :

- Anamnèse ou histoire de cas
- Examens cliniques
- Examens radiologiques ou d'imagerie diagnostique
- Électrodiagnostic
- Analyses de laboratoire.



Traitement d'électrothérapie.

Seul un diagnostic précis de votre déficience de la santé peut permettre de choisir le traitement approprié pour votre condition. Partout au Canada et aux États-Unis, les chiropraticiens sont responsables du diagnostic des déficiences des systèmes nerveux et musculosquelettique, les dentistes des déficiences de la cavité buccale, les podiatres des pathologies du pied et les médecins de déficiences de la santé en général.

Devant l'importance d'un bon diagnostic, il est malheureux de constater que des individus de tout acabit s'annoncent « peuthes » et « pathes » sans jamais avoir foulé le sol universitaire. Un exemple typiquement québécois que l'on ne retrouve nulle part ailleurs en Amérique est cette appellation d'ostéopathe. L'ostéopathie américaine existe bel et bien mais elle requiert une formation doctorale universitaire de cinq ans comparable à celle des chiropraticiens et médecins. Aucun ostéopathe québécois n'est détenteur d'un tel diplôme.

La recrudescence de ces guérisseurs nouvelle mode se traduit malheureusement par plusieurs citoyens gravement blessés à chaque année. Ceci s'explique par l'absence d'un diagnostic adéquat et du fait que le traitement offert était contre-indiqué et dangereux. Le massage peut être pratiqué par nombre d'intervenants, mais lorsque vient le temps de corriger une déficience à la colonne vertébrale, consultez donc un vrai professionnel régi par le Code des professions et habilité à diagnostiquer votre problème. Il vous indiquera le traitement de choix pour que vous puissiez recouvrer la santé et cela, de la façon la plus efficace possible.

*Devant l'importance d'un bon diagnostic,
il est malheureux de constater que des
individus de tout acabit s'annoncent
« peuthes » et « pathes » sans jamais avoir
foulé le sol universitaire.*

En 2001, au Québec, certaines instances médicales ont exprimé le désir de s'arroger le monopole du diagnostic de la santé humaine. C'est le seul endroit en Amérique du Nord où le diagnostic chiropratique et podiatrique seraient remis en question. Le 22 octobre 2002, une pétition signée par 124 000 Québécois et Québécoises et québécoises était déposée à l'Assemblée nationale exigeant que le diagnostic chiropratique soit maintenu, et ce, pour des raisons de protection du public. Une marche populaire fut également organisée par un regroupement de patients, le 24 mai 2003, dans les rues de Montréal où 3100 personnes ont bravé la pluie sous le thème « *Le diagnostic chiropratique nous y tenons!* ».

Bien qu'il y ait une cause devant la Cour d'appel du Québec sur la loi et les règlements adoptés il y a 30 ans, le gouvernement du Québec s'apprête à proposer à l'Assemblée nationale de nouvelles lois pour les professions de la santé afin de s'arrimer aux nouvelles structures du Code des professions. Compte tenu de la démonstration de l'importance du diagnostic pour le bien public, nous sommes convaincus que nos élus reconduiront clairement la nécessité d'identifier les déficiences des systèmes nerveux et musculosquelettique chez les patients chiropratiques et qu'ils ne feront pas bande à part sur ce sujet avec le reste de l'Amérique du Nord.

LA FONDATION CHIROPRACTIQUE DU QUÉBEC joue un rôle majeur dans la recherche



Dr. Guy Beauchamps, chiropraticien
et président de la Fondation
chiropratique du Québec

La Fondation chiropratique du Québec joue un rôle majeur dans le développement de la recherche chiropratique au Québec. Elle contribue depuis nombre d'années à créer les conditions nécessaires à bâtir une relève de qualité au plan des effectifs de recherche scientifique dans ce domaine de la santé. Ses efforts visent aussi le développement de laboratoires de recherche reconnus dans les milieux universitaires.

En fait, La Fondation chiropratique du Québec supporte, par le biais de son programme de bourses, les étudiants du doctorat chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et les chiropraticiens qui souhaitent poursuivre des études de deuxième et de troisième cycles. L'organisme subventionne également des chercheurs universitaires québécois qui contribuent à l'évolution de la chiropratique en partenariat avec l'Institut de recherche en santé du Canada.

Vous pouvez contribuer aux activités de la fondation en consultant notre site Web au www.chiropratique.com ou directement au bureau de la fondation par téléphone au (514) 352-0270.



FONDATION
CHIROPRACTIQUE
DU QUÉBEC

SELON LES ÉTUDES

Supériorité et plus grande efficacité des soins chiropratiques



Examen du dos.

L'une des plus prestigieuses revues de l'Association médicale américaine « Archive of Internal Medicine » publiait dans son édition du 11 octobre 2004 les résultats d'une recherche sur l'efficacité des traitements chiropratiques pour les maux de dos.

Effectuée sur une période de quatre ans, auprès de 1,7 million d'assurés d'un plan californien d'assurance santé, cette recherche avait comme objectifs de comparer les coûts des soins et la fréquence des maux de dos pour quelque 700 000 de ces assurés qui possédaient un plan de couverture d'assurance pour les soins chiropratiques.

Les conclusions de l'étude ont démontré que le groupe avec couverture chiropratique avait coûté en moyenne 12 % moins cher en réclamations générales, représentant une économie de 47,5 millions de dollars annuellement.

Au chapitre des maux de dos, le groupe avec couverture chiropratique a eu 32 % moins de chirurgie du dos, 41 % moins d'hospitalisation et 28 % moins de prévalences de lombalgie que le groupe sans couverture chiropratique.

Ces conclusions mettent bien en évidence que l'inclusion des soins chiropratiques dans un plan de couverture des soins de santé permet de réduire les coûts de traitement des maux de dos.

Au début des années 1990, cette fois en Angleterre, une autre recherche d'une durée de cinq ans, avait comparé l'efficacité des soins chiropratiques avec les traitements des maux de dos en milieu hospitalier : les conclusions étaient identiques.

Les remboursements des examens d'imagerie diagnostique demandés par les groupes avec couverture se sont avérés de beaucoup inférieurs (37 %) au groupe avec le plan médical.

Plus récemment, soit en 1998 et cette fois au Canada, le ministère de la Santé ontarien a subventionné une recherche afin d'analyser rétrospectivement l'efficacité respective des soins chiropratiques par rapport aux soins médicaux dans le traitement des maux de dos.

Les conclusions sont identiques dans toutes les recherches : à savoir que les soins chiropratiques entraînent une diminution des délais d'attente des patients, un retour à la santé plus rapide et des économies importantes.

Les accidentés de la route et le virage santé chiropratique



Examen dynamique radiologique de la colonne cervicale.

Tous les systèmes publics canadiens d'assurance automobile reconnaissent les interventions chiropratiques en accès direct pour les accidentés de la route, excepté au Québec. Le coup du lapin (whiplash) suite à un accident automobile provoque des lésions à la colonne vertébrale et plus particulièrement aux facettes ou articulations postérieures des vertèbres. Les symptômes ressentis sont habituellement des douleurs au cou, maux de tête et étourdissements.

Une étude publiée dans le *Journal of Orthopedic Medicine* en 1997, par le docteur Khan, établissait que les soins chiropratiques étaient les seuls prouvés efficaces pour les douleurs cervicales chroniques. Ces dernières sont responsables d'une importante portion des frais encourus par la SAAQ à chaque année.

En 1999, une des conclusions de la *Conférence mondiale multidisciplinaire sur le coup du lapin (whiplash)* se lisait comme suit : « Ce que les chiropraticiens savaient depuis longtemps dû à leurs connaissances poussées en biomécanique, peut être maintenant objectivé et scientifiquement démontré par de nouvelles recherches ».

Dans la foulée de cette démonstration scientifique, l'ex-ministre des transports, M Serge Ménard, avait annoncé publiquement, au printemps 2003, la mise sur pied d'un projet-pilote chiropratique pour les accidentés de la route avec la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec). Cette intention est demeurée lettre morte jusqu'à ce jour, mais nous souhaitons que le nouveau gouvernement puisse bénéficier de l'efficacité et des économies de ce projet dans un futur partenariat public-privé dans le domaine de la santé.



Pour des soins de santé plus efficaces !

Alors que le gouvernement du Québec entame une réflexion sur le partenariat public-privé dans le monde de la santé, il est bon de rappeler quels en sont les objectifs pour les Québécoises et Québécois.



Dr. Normand Danis, chiropraticien

Tous sont d'accord pour dire que les politiques gouvernementales sur l'éducation, l'environnement, la lutte à la pauvreté, les conditions sanitaires, etc. sont des facteurs importants pour déterminer l'indice de santé d'une population.

Interviennent ensuite les diverses professions de la santé régies par le Code des professions. Certains évoluent dans le secteur public, c'est-

à-dire que les professionnels sont rémunérés à même les budgets gouvernementaux. Les coûts de ce système public constituent plus de 42,6 % du budget total de la province et, malgré cela, certains persistent à répéter que les soins sont « gratuits » au Québec. Nos impôts et nos taxes sont déjà les plus élevés en Amérique du Nord : des formules novatrices s'imposent dont un partenariat public-privé avec les professions de la santé.

Le régime gouvernemental constitue donc plus de 60 % des dépenses de la santé au Québec alors que quelque 40 % est défrayé par les assurances collectives privées ou le citoyen

lui-même. Il devient urgent pour le gouvernement de favoriser une meilleure collaboration avec le secteur privé tout en exerçant un meilleur contrôle des coûts dans le secteur public.

Pour ce faire, il devra modifier certaines de ces politiques qui actuellement ont un effet contraire à celui recherché.

Bien qu'on se refuse à tout ticket modérateur dans le système public, on continue d'en imposer un de nature fiscale au secteur privé. En effet, un citoyen qui contribue par ses impôts et taxes au système de soins de santé publics devra en plus déboursier plus de 3 % de son revenu brut (et non net) avant que le prochain dollar ne soit déduit de ses impôts. Prenons par exemple un travailleur ou une travailleuse qui gagne 25 000 \$ brut et qui consulte un professionnel du secteur privé : il ou elle doit déboursier 750 \$ avant qu'une déduction sur le prochain dollar ne lui soit accessible. Ce contribuable est donc pénalisé pour avoir fait économiser de l'argent et désengorger le système public.

L'abrogation de ce ticket modérateur déguisé encouragerait une plus grande participation du secteur privé avec les effets bénéfiques qui en découleraient pour le système public, sans addition d'argent supplémentaire.

Une autre politique que le gouvernement devra réviser est celle de l'efficacité des soins et du choix du professionnel compétent.

À ce chapitre, un des exemples les plus frappants est l'interdiction au Québec pour les accidentés du travail et les victimes d'accidents automobiles de consulter directement un chiropraticien. La CSST et la SAAQ sont les seules régies gouvernementales au Canada et aux États-Unis à exiger une prescription médicale pour consulter un chiropraticien. Ce faisant, on crée des délais inutiles.

Depuis plus de vingt ans, les études gouvernementales et privées ont démontré que les soins chiropratiques étaient plus efficaces et moins coûteux. Si l'un de nos objectifs santé de demain est que les Québécoises et les Québécois guérissent plus vite et que le système public, les employeurs et les citoyens fassent des économies, le gouvernement connaît déjà les voies à suivre.



Examen physique avec appareil pour prendre la pression.

D'ailleurs, l'ex-éditorialiste du quotidien Le Soleil, J. Jacques Samson s'exprimait ainsi dans son éditorial du 8 janvier 2001, intitulé « *Distincts même dans nos maux de dos : Les chiropraticiens québécois sont-ils moins compétents que leurs homologues nord-américains?... Si le ministère de la Santé et les corporations médicales le croient, qu'ils l'affirment visières levées et en fassent la démonstration. Sinon, qu'ils expliquent la présente dilapidation de l'argent qui leur est confié* ».

Les deux situations citées précédemment démontrent bien qu'il y a place à l'amélioration et qu'un partenariat public-privé intelligent et efficace devra prendre forme afin de répondre aux défis de santé et aux contraintes budgétaires de la société de demain.

Si on analyse le profil des patients chiropratiques d'aujourd'hui, on se rend compte que ce sont des Québécoises et Québécois qui réalisent que la santé est l'expression optimale du processus de la vie. Ils s'investissent à participer à leur thérapie et à développer des réflexes de prévention. Ils ont recours à leur pouvoir naturel de récupération et ne considèrent l'utilisation de la médication que lorsqu'elle est absolument nécessaire. Soucieux de leur alimentation et de leur environnement, ils n'hésitent pas à communiquer ces valeurs à leurs proches.

En fait, quand on approfondit le tout, on réalise que le profil du patient chiropratique est le profil idéal pour la Québécoise et le Québécois de demain. Espérons que la réalisation des projets de partenariats public-privé atteindra cet objectif et que la santé collective du Québec ne s'en portera que mieux.

Dr. Normand Danis, président de l'Ordre des chiropraticiens et coprésident du Comité canadien sur les lignes directrices cliniques chiropratiques au Canada.



Examen dynamique de la colonne.